Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et

du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 44 (1915)

Heft: 13

Rubrik: Caisse de retraite du corps enseignant : exercice de 1914 [suite et fin]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

gardiennes de vacances, ouvertes pendant les quatre premières semaines des vacances d'été, tous les après-midi de 2 h. à 6 h., sauf le samedi. Aussi souvent que le temps le permet, elles sont consacrées à des promenades dans les environs de la ville, à des visites de musées, à des jeux en plein air ou au jardinage, à des bains au lac, etc. Chaque classe a droit à prendre le bateau ou le train une ou deux fois pendant la durée des vacances (dépense maximum par enfant et par course : 25 centimes). Les instituteurs et institutrices des classes de vacances touchent une indemnité de 6 fr. par après-midi. »

Nous pensons qu'il serait possible de recevoir dans les classes gardiennes qui s'organiseraient chez nous, les écoliers plus ou moins livrés à eux-mêmes en dehors des classes, ou trop mous et négligents pour songer à employer utilement leurs loisirs. Chaque classe en fournirait, de semaine à semaine, son petit contingent, et les élèves de plusieurs classes seraient réunis, de 4 à 6 ou 7 h. du soir par exemple, sous la direction d'un maître qui serait rétribué pour ce service supplémentaire. Une partie du temps serait réservée au travail scolaire, et l'autre partie, à des exercices divers, travaux manuels, jeux, chants, etc.

Quel éducateur ne saisit le caractère intéressant et utilitaire d'une institution de ce genre ?

(A suivre.) Firmin Barbey.

CAISSE DE RETRAITE DU CORPS ENSEIGNANT

Exercice de 1914

(Suite et fin.)

Etat des sociétaires. — La statistique des membres de notre association ne varie pas considérablement d'une année à l'autre. Cependant elle présente aussi son intérêt.

Au 31 décembre 1914, la Caisse de retraite comptait 574 membres classés comme suit :

a)	Sociétaires	ayant	reçu	la pension	de 80	fr					21
b)	»	>>))	»	120	à 300	fr.				25
c)	»))))	»	300	à 500	fr.				76
d)))	ayant	versé	les 25 cot	isations						69
e)))))))	la cotisati	on de 1	5 fr					3
f)))))))))	4	0 fr					317
g)	»	en ret	ard po	our le payer	nent de	leur co	tisat	tio	n.		63
-								Т	ot	al	574

Suivant les informations recueillies par le caissier, 7 sociétaires pensionnés sont décédés en 1914. Ce sont :

10	Toffel, Jean, à Genève, pension de	ě		Fr.	500
2^{o}	Mathey, Emile, à Belfaux, pension de))	300
3o	Rey, Joseph, à Mechenbühl))	150
40	Grandgirard, Alex., à Cugy, pension de .))	80
5^{o}	Borghini, Louise, à Romont, pension de .))	500
60	Aebischer, Anna, à Fribourg, pension de.))	500
70	Chassot, Joséphine, à Fribourg, pension de))	80

Les quatre dernières pensions sont éteintes et par suite de ces décès la Caisse est déchargée d'une dépense annuelle de 1,410 fr.

Nous croyons devoir signaler ici une interprétation des dispositions légales sur la Caisse de retraite concernant la pension garantie aux mineurs.

D'après la pratique suivie jusqu'à ce jour, la pension est acquise au 31 décembre de chaque année et les bénéficiaires qui meurent avant cette date ou plutôt leurs ayants cause n'ont aucun droit à la pension dans le cas d'une succession indirecte.

On ne saurait appliquer la même règle aux orphelins qui ont droit de toucher la pension jusqu'à l'âge de 18 ans révolus. Pour exécuter ce texte, selon le prescrit de la loi, il y a lieu de servir à un mineur la pension calculée à rate de temps jusqu'au jour où il a atteint ses 18 ans.

Dix-huit nouveaux membres, soit 10 institutrices et 8 instituteurs, entrés dans le corps enseignant en 1914, doivent payer leur première cotisation au cours du premier trimestre 1915.

Le Comité s'était fait, auprès de la Direction de l'Instruction publique, l'écho de plaintes émanant de quelques jeunes maîtres appelés à des remplacements et qui n'auraient pas été admis à faire valoir ces années pour la retraite. Un récent arrêté du Conseil d'Etat remet les choses au point et dit à ce sujet :

« Tout instituteur remplaçant agréé par la Direction de l'Instruction « publique et qui a revendiqué l'avantage de faire compter ses années « de suppléance a obtenu cette autorisation. »

Avis aux intéressés.

Comptes de 1914. — Ces comptes ont été examinés et vérifiés par le Comité, dans sa séance du 27 mai, et le 31 mai, par la Commission examinatrice qui les a approuvés. Ils sont établis, comme d'habitude, avec propreté, clarté et exactitude. Voici le sommaire de l'exercice.

RECETTES ORDINAIRES

I.	Intérêts des capitaux							Fr.	18,194	35
II.	Cotisations des membres.	ă.))	15,530	
III.	Subside de l'Etat))	15,445	
	Amendes scolaires									
	Divers									
					Total			Fr.	52,058	23

RECETTES EXT	RAORDIN	AIRES			
I. Remboursements de capitaux.			Fr.	66,135	55
DÉPENSES O	RDINAIR	ES			
I. Pensions			Fr.	40,580	_
II. Remboursements de cotisation	s))	310	62
III. Traitements. — Frais d'admini))	1,049	50
IV. Impôts))	1,211	-
V. Divers))	68	87
		Total	Fr.	43,219	99
DÉPENSES EXT	RAORDIN	AIRES	Ĭ.		
I. Placements de capitaux			Fr.	72,838	22
II. Secours			11.	72,000	
III. Divers))	100	_
		Total_	Fr.	72,938	22
Récapit	ulation	• 1 ,			
Recettes ordinaires	. Fr.	52,058 $66,135$			
Total des recett	-	00,100	Fr.	118,193	78
Dépenses ordinaires	. Fr.	43,219	00		
Dépenses extraordinaires		72,938			
Total des dépense	es		Fr.	116,158	21
Balar	nce.				
Recettes de l'exercice Fr. 118,193 78 Solde en caisse de 1913 » 6,933 65		es d. l'ex de 1913		r. 116,158 —	21 —
Total Fr. 125,127 43	12	Т	'otal E	r. 116,158	21
Déficit pour balance. » — —	Sol. en	caisse p ^r			
Balance Fr. 125, 127 43		e		r. 125,127	
Bilan au 31 dé	cembr	e 191 4	1.		
ACT	'IF				
Détail :				Total	
Capitaux	Fr.	499,711	11		
Intérêts échus impayés et rates à ce	e [·]				
jour		$12,\!560$			
Cotisations impayées		2,875			
Autres redevances et prétentions.	.))	3,435			
Mobilier		470			
Solde en caisse de l'exercice	. "	8,969	22		
Total de l'acti	f		Fr.	528,020	48

PASSIF

Pensions échues au 31 décembre Fr. 39,985		
Total du passif	Fr.	39,985 —
Fortune nette au 31 décembre 1914	Fr.	489,125 48

Bilan comparatif.

Au 31 décembre 1914, la fortune de la Caisse est de	Fr.	489,125 48
Au 31 décembre 1913, la fortune de la Caisse était de))	473,302 84
Augmentation	Fr.	15,822 64

Quelques observations sur certaines rubriques sont de nature à intéresser les sociétaires.

Capitaux.

D'abord, enregistrons avec plaisir l'augmentation constante du capital de dotation formé par des placements en général sûrs et rentables. Le rentier comprend actuellement 85 titres, dont 46 obligations hypothécaires.

Le Comité constatant la mauvaise volonté de deux débiteurs les a invités à rembourser le montant de leurs dettes, soit respectivement 2,000 et 2,800 fr.

Trois cédules dites de rachat faisant ensemble la somme de 451 fr. 49 doivent être considérées comme des non-valeurs, les signataires de ces titres ayant renoncé à l'enseignement depuis nombre d'années. Il y aura lieu de les radier du rentier.

Intérêt des capitaux.

Le caissier a constaté un fléchissement dans la régularité du payement des intérêts. Cela tient sans doute au marasme économique créé par la terrible guerre européenne et atteignant, chez nous, surtout les petits propriétaires. Par contre, aucun prêt hypothécaire n'a été consenti en dessous du 5 %. La Banque cantonale fribourgeoise a, de son côté, offert spontanément la conversion d'une obligation à 4 ½ % en une nouvelle à 5 %. Nous lui en savons gré.

Amendes scolaires. — Une nouvelle ressource assurée à la Caisse par la loi de 1895 a été le versement du produit net des amendes pour absences scolaires dont le sommaire enregistré dans la comptabilité de la caisse de 1896 à ce jour est de 48,968 fr.

	En	19	914, le cais	sier a	reçu:									
1.	De	la	Préfecture	de la	Sarine.							Fr.	1,047	60
2.))))	de la	Singine))	581	90
))))	de la	Gruyère))	413	90
))))	du L	ac))	201	10
5.))))	de la	Broye))	171	40
00000))))	de la	Glâne .		¥))	192	35
7.))		.))	de la	Veveyse))	236	35
									T	ot	al	Fr.	2,844	60

Séances du Comité. — Le Comité a tenu, pendant l'année 1914, six séances, y compris la séance de relevée du 14 mai, pour l'examen des comptes. Le nombre des affaires traitées a été de 45. En outre, plusieurs questions ont été liquidées par correspondance. Une décision a fait l'objet d'un recours au Conseil d'Etat.

Terminons en souhaitant que l'année 1915 soit aussi favorable à notre institution que sa devancière et qu'elle nous apporte la perspective d'un avenir meilleur.

Villaz-St-Pierre, juin 1915.

Pour le Comité : Le Secrétaire : Ph. Dessarzin.

LE DEVOIR PRÉSENT EN SUISSE

-0**⊛**0--

On nous dit: Il ne faut plus parler de la guerre; Aujourd'hui, le moment est venu de se taire, Car personne ne sait ce qui va se passer, Et l'on n'y change rien, quoi qu'on puisse penser. Les nouvelles qu'on a sont très contradictoires, Chaque belligérant nous vante ses victoires; La vérité d'hier sera fausse demain, Ça dépend du journal que l'on tient à la main. Oh! Je comprends fort bien qu'on parle de la sorte, Mais cette obsession est chaque jour plus forte. Quand on pense aux douleurs qu'éprouvent tant de gens, A tant de malheureux, mutilés, indigents, A ces enfants sans mère, à ces villes brûlées, Aux deuils, aux grands blessés, aux femmes violées, A toute cette fleur de jeunes gens tués, A tous ces longs convois navrants d'évacués, A tous ces fugitifs, chassés par la misère, Dont les gémissements fendraient des cœurs de pierre, A ces fleuves de sang, à ces trombes de fer, C'est une vision qui monte de l'enfer. Nous portons dans nos cœurs la patrie adorée, Que nous voyons de champs de bataille entourée, Nous demandons à Dieu de la garder du mal, Et de la préserver d'un lendemain fatal. Jamais nous n'aurons l'âme assez reconnaissante, Pour Celui qui sur nous étend sa main puissante; Nous n'avons enduré ni le froid, ni la faim, Nous avons toujours eu notre abri, notre pain. Tandis que nos soldats veillent à la frontière Notre sécurité demeure tout entière. Tandis qu'autour de nous l'Europe est tout en feu, Nous habitons en paix, ne pâtissant que peu.